

NOMENCLATURE RELATIVE A L'ORIGINE DES CANDIDATS

Lors de l'inscription aux concours, les candidats doivent renseigner leur situation. Dans un souci de simplification, les catégories relatives aux origines sont regroupées de la manière suivante :

élèves IUFM	
étudiants	
élèves des écoles normales supérieures *	
secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ agriculteurs ▪ artisans / commerçants ▪ professions libérales ▪ cadres secteur privé ▪ salariés secteur tertiaire ▪ salariés secteur industriel ▪ formateur secteur privé ▪ sans emploi
éducation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ personnels enseignants (certifiés, contractuels, maîtres auxiliaires...) ▪ personnels d'éducation (CPE, MI/SE, aides éducateurs, emplois jeunes MEN...) ▪ personnels d'orientation (COP...) ▪ personnels administratifs et techniques MEN ▪ personnels de direction ▪ personnels d'inspection
autres fonctions publiques et armée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ emplois jeunes hors MEN ▪ contractuels fonction publique ▪ fonctionnaires stagiaires ▪ fonctionnaires titulaires ▪ armée

* Les écoles normales supérieures préparent au concours de l'agrégation.